

11e. rue de Gruyères

**DR**  
**émique**  
**IL**  
 t pharm. Marque déposée.  
 e, et A. PANCHAUD, Vevey  
 ente partout.



**PAGNE**  
 mpagne que, grâce à l'abon-  
 nes, garantis naturels, à des

**BLANCS**  
 Par 100 lit. Par 5-600 lit.  
 à fr. 30 à fr. 28  
 32 30  
 36 34  
 40 38

etc.  
 disposition du client.  
 is et franco.

**à Bulle,**  
 elone (Espagne).

**chuler**

e d'ammoniaque et de  
 térébenthine

cheur.

es contrefaçons.

**ISSEURS**

**LLARS**

**VILLARS**  
**VILLARS**  
**VILLARS**  
 — Pralinés, etc.

**LARS**

**aux de dents,**

ent la ovate dentifrice  
 ont, le flacon (20 % de ovate  
 éritable avec le nom « Kropp »,  
 Gavin, Bulle.

**cherons.**

de de 10 à 12 ourriers  
 nuissant le métier à fond,  
 erdoz frères, à Roche (Vaud).

**emande**

te une bonne fille, fidèle

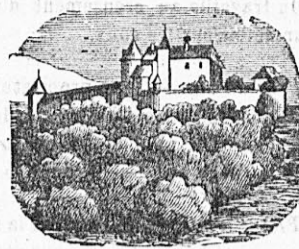
Alexandra NIQUELLE, lai-  
 (Neuchâtel).



ÉMILE LENZ, IMP.-ÉDITEUR



# LA GRUYÈRE



**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Basile. . . 1 an, Fr. 4 50  
 . . . 6 mois, . . . 2 50  
 Bâle. . . 1 an, Fr. 3 —  
 . . . 6 mois, . . . 1 50  
 payable d'avance.

**Prix du numéro : 5 cent.**

On s'abonne dans les  
 bureaux de poste.

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

**HORAIRE D'HIVER :** Bulle, dép. 6<sup>00</sup> 10<sup>00</sup> 2<sup>25</sup> 5<sup>05</sup> 8<sup>40</sup> — Bulle, arr. 9<sup>00</sup> 1<sup>25</sup> 4<sup>55</sup> 7<sup>40</sup> 10<sup>55</sup>

**Prix des annonces et réclames :**

Années : Canton, 10 c.;  
 Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.  
 la ligne ou son espace.

Réclames : 80 c. la ligne.

S'adresser à l'agence de  
 publicité Haasenstein & Vo-  
 gier, à Bulle, r. de Gruyères,  
 Fribourg, rue St-Nicolas,  
 ou à ses succursales.

BULLE, le 25 octobre 1901.

## Elections au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat vient de lancer l'arrêté appelant les citoyens fribourgeois au scrutin pour y exercer l'un des rares droits que notre Constitution, aujourd'hui vieillie, leur accorde.

Une fois tous les cinq ans, le peuple fribourgeois est souverain, puis il retombe dans sa torpeur ou sa sujétion pour cinq nouvelles années, pendant lesquelles les mandataires qu'il s'est donnés ou qu'on lui a imposés manœuvreront à leur aise, sans contrôle ni recours, travailleront à sa prospérité ou le conduiront à la ruine.

L'enjeu est sérieux, que l'électeur écoute et réfléchisse !

La Constitution détermine le jour du vote, il a lieu le premier dimanche de décembre qui, cette année, se trouve être le premier du mois.

La période électorale est donc ouverte.

Il paraît que des ouvertures ont déjà été faites par les conservateurs indépendants ou libéraux, il y a plusieurs mois, auprès du parti gouvernemental pour arriver à une représentation des minorités, soit des éléments indépendants dans tous les districts.

Ce serait juste, c'est ce qui se pratique dans tous les autres cantons suisses. Le canton de Fribourg, le parti gouvernemental fribourgeois sont les seuls à refuser toute représentation à la minorité dans les autorités législatives et administratives.

Ils traitent la politique comme la religion; en dehors de leur parti à eux, il n'y a pas de salut.

Les incessants appels à la bourse de tout le monde justifieraient encore mieux que dans beaucoup d'autres cantons la représentation de tous ceux qui doivent payer.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 19

## Le Pêcheur du Léman.

Nouvelle, par G. DUCŒUR

Une existence dorée pour elle aussi, la vieille mère, entre ses deux enfants, Hedwige et Pierre. En été, on causerait, le soir, au bord du lac, après une journée bien remplie, des bontés de Dieu ou des beautés de la nature; en hiver, on lirait, dans la chambre doucement chauffée par la flamme du foyer, quelques pages de ce livre divin, la Bible, ou d'autres œuvres d'auteurs excellents. Hedwige ne s'ennuyait pas trop, oh ! non, car il l'aimerait, il ne pouvait pas dire combien. Et elle était si simple, si naïve, si confiante, que la modeste position de Pierre la satisfaisait pleinement.

Elle m'aime !

Et il faut si peu pour être heureux ! termina-t-il avec l'accent et le sérieux d'un sage antique.

— Ah ! que je voudrais partager tes illusions, croire à la réalité de cette tranquille destinée que tu entrevois, que Mlle Hedwige a dévorée sous tes yeux éperdues par ses tendresses surprenantes. Mais je n'ose ajouter trop de confiance à l'amour d'une enfant, capricieuse sans

Une démarche semblable avait été tentée il y a dix ans; pour la repousser, on l'avait qualifiée de tardive. C'est un reproche qu'on ne pourra pas adresser à la présente tentative.

Nous pensons que si une entente convenable et loyale pouvait se faire, les partis indépendants de la Gruyère s'y prêteraient, consentiraient à des sacrifices et feraient aux gouvernementaux une part plus grande dans la représentation du district.

Mais, si nous sommes bien informés, c'est la vieille intransigeance qui l'emporterait chez les libertards; on n'aurait pas même répondu aux dernières propositions indépendantes et ne serait pas entré en discussion.

Ce serait donc le système de tout ou rien qu'on pratiquerait le 1<sup>er</sup> décembre.

Nous voulons cependant encore espérer que la voix de la raison et de la justice l'emportera sur l'orgueil et la folie.

Des voix se sont fait entendre qui réclameraient pour la minorité les nouveaux sièges à pourvoir ensuite de l'augmentation de la population de quelques districts.

Il n'y aurait là une concession que si la minorité choisissait elle-même les candidats à ces nouveaux postes.

S'ils devaient être désignés par les comités gouvernementaux, cette prétendue concession ne serait qu'une duperie; quant à nous, nous préférons nous en passer.

Dans la Gruyère, les membres de la députation qui appartiennent au parti libertard sont les chefs de ce parti; ils ont été choisis par leurs électeurs et non par les indépendants.

Il faut qu'il en soit de même des députés indépendants concédés dans d'autres districts.

Les indépendants ne demandent pas l'aumône, mais réclament l'exercice d'un droit corollaire des

doute; je crains le réveil, la volonté froide et capricieuse des parents.

— Mère, je t'en prie, ne gêne pas ma joie. Laisse-moi mes riants espoirs. S'il est écrit là-haut que je dois connaître ce malheur dont la raison me menace, j'ai bien peur de ne pouvoir le supporter. J'aime trop Hedwige pour la perdre.

— Que Dieu nous assiste ! répondit la mère d'un ton triste et lent. Bonsoir, mon enfant ! Il est tard et je suis fatiguée.

— Bonsoir, mère, je vais continuer mon rêve.

Pierre se retira dans sa chambre et Gertrude ferma la porte de la maisonnette en murmurant encore d'un accent prophétique : « L'orage de l'autre jour a aussi passé sur notre chaumière. Le cœur de mon fils sera brisé, et ma tête branlante, lasée par cette dernière secousse, ira bientôt se reposer dans la tombe. »

VI

Depuis l'entrevue des deux jeunes gens, quinze jours se sont écoulés, jours qui ont fui rapidement.

Tous les deux soirs, ainsi qu'ils en étaient convenus, le pêcheur du Léman, dans sa barque légère comme un alcyon, se dirigeait, en prenant soit la ligne droite, soit le large, afin de n'éveiller aucun soupçon, vers le jardin de la villa Solla, où Hedwige l'attendait quelquefois. Elle ne pouvait chaque soir se trouver au rendez-vous. Elle

devoirs qu'on leur impose et tout particulièrement de leur obligation de contribuer aux charges publiques.

Ils ne sont pas des mendiants, mais des citoyens d'un pays libre.

Voilà ce que nous tenions à dire franchement pour prévenir toute méprise. C. R.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

*Teufs teufs postaux.* — Une maison de Berne est en pourparlers avec le département fédéral des postes pour remplacer, de Neuchâtel à Chauxmont, et vice-versa, le transport en diligence par le transport en automobile.

Pendant une année, les automobiles rouleraient concurremment avec les diligences; si l'essai était satisfaisant, la concession deviendrait définitive et les voitures disparaîtraient sur ce parcours.

Un essai tenté par une voiture automobile portant sept personnes a donné de satisfaisants résultats.

*Au tunnel du Simplon.* — On écrit de Domodossola que l'inondation du tunnel augmente, par suite de l'écoulement très abondant de l'eau qui sort sans interruption, depuis quinze jours, de l'extrémité de la paroi rocheuse, à plus de 4500 mètres dans l'intérieur de la montagne. Le tunnel est transformé en un torrent qui déverse ses eaux dans la Diveria.

Ces derniers jours, les venues d'eau étaient également très abondantes dans la seconde galerie, où il est devenu excessivement difficile de faire les travaux indispensables.

Jusqu'à ce jour, les efforts de la science ont été impuissants à entraver l'écoulement des eaux, qui est d'environ 900,000 litres par 24 heures.

aurait cherché, par ses absences, à augmenter, si c'était possible, la passion de Pierre, qu'elle n'eût pas mieux réussi.

S'il ne la rencontrait pas, il s'en allait tout triste, le pauvre garçon, accusant déjà, dans son esprit, Hedwige d'infidélité. Mais le soir du lendemain, quand il apercevait sa robe blanche à travers le feuillage des châtaigniers, oh ! alors il ne songeait plus aux tourments de la veille et, le regard clair, il se précipitait sur la berge, les bras tendus, le front penché. Hedwige s'approchait sans bruit, presque effarouchée, et l'emmenait, nouvelle Clorinde, sur le banc où elle avait écouté ses paroles d'amour.

Le rêve, à vrai dire, se continuait. Ni l'un ni l'autre n'en présentait la fin.

Hedwige, cependant, s'adressait quelques reproches de temps à autre. Ces relations, quoique parfaitement innocentes, car jamais les formes d'une intime causerie n'étaient dépassées, ces relations, pensait-elle, ne resteraient pas toujours enveloppées du mystère de la nuit. Mais ces moments d'angoisse s'évanouissaient complètement. Lorsque Pierre était là, elle oubliait les résolutions arrêtées. Elle n'avait pas le courage de refuser au brave jeune homme ce qu'un jour, par imprudence, par caprice, et aussi par oisiveté, elle lui avait accordé, à savoir la promesse de l'accueillir avec bonté, chaque fois que le hasard favoriserait leurs rencontres. (A suivre.)



On travaille au creusement d'un grand canal pour détourner les eaux.

**Prix du vin.** — Les propriétaires du vignoble du Rheinthal, réunis à Au, ont décidé de demander, pour les vins de qualité moyenne, 55 cent. pour le rouge et 32 cent. pour le blanc.

**Fièvre aphteuse.** — Pendant la semaine écoulée, des cas de fièvre aphteuse ont été constatés dans deux étables, l'une à Buhler (Rhodes-Extérieures) et l'autre à Altstetten (St-Gall), comprenant neuf pièces de gros et une de petit bétail.

**Zurich.** — La ville de Zurich vient d'installer cent réverbères munis d'une horloge qui allume et éteint automatiquement le bec à une heure voulue. Il suffit de régler de temps en temps cette horloge pour obtenir un allumage et une extinction conforme aux besoins publics.

— Une femme âgée de 50 ans et affligée de surdité a été écrasée par un train, mardi matin, comme elle franchissait un passage à niveau près de Veltheim.

**Berne.** — Le contrôle bernois des boissons a mis la main sur un falsificateur de vins, de nationalité étrangère, qui mêlait au vin 15 % d'eau. Le juge de police a condamné ce monsieur à 2 jours de prison et 150 fr. d'amende.

— Dans les environs de Gsteig, près de Gesenay, un aigle avait fondu sur un chat et cherchait à l'emporter dans son aire. Mais ce voyage ne plaisait point au chat, qui se défendait de toutes ses forces. La lutte était si vive que des hommes ont pu s'approcher sans que l'aigle lâchât prise, et tuer à coup de bâton le roi des oiseaux, un beau spécimen de l'espèce, 2 m. 10 d'envergure.

**Vaud.** — Mardi après midi est mort à Lausanne, à l'âge de 70 ans, M. Louis Monnet, conseiller communal et député au Grand Conseil, fondateur du *Conteur vaudois*.

— Dans un fossé creusé pour la conduite des égouts du nouveau collège de Payerne, un ouvrier a découvert l'autre jour, à environ trois mètres de profondeur, trois vases et une dent de cheval. Malheureusement, des trois vases, un seul a pu être retiré intact.

Cette trouvaille est intéressante au point de vue archéologique. C'est la troisième fois que l'on constate, à Payerne, l'existence de certaines stations lacustres.

Cela nous reporte au temps où les trois lacs de Neuchâtel, Bienné et Morat n'en formaient qu'un. Alors la vallée de la Broie était complètement sous l'eau; Payerne, Avenches étaient des palafites ou des ports des anciens habitants des lacs.

Un rapport sur cette découverte a été adressée à la Commission pour le recensement des richesses archéologiques du canton de Vaud.

**Valais.** — Un sapin, que trois bûcherons étaient en train d'abattre près de Loèche, est tombé sur eux, les jetant à terre. L'un des hommes a été tué sur le coup, un autre a eu la jambe cassée, enfin le troisième s'en tire avec de légères contusions.

ÉTRANGER

**Espagne.** — Un automobile monté par quatre personnes a fait explosion lundi, près de l'Escuria, à Madrid. Le propriétaire a eu un bras écrasé, le chauffeur a été tué sur le coup, un autre voyageur est mort des suites de ses blessures et le quatrième est dans un état grave. Des soins ont été donnés par les autorités de l'Escurial.

**Allemagne.** — L'architecte Sonntag, décédé récemment à Wiesbaden, a légué sa fortune, évaluée à un million, à la *Kölnische Volkszeitung* et à l'Association catholique de St-Boniface.

— Ensuite d'un court circuit, le feu s'est déclaré dans les dépôts du Zollverein, à Hambourg. Tous les dépôts, qui formaient une rue, ont été la proie des flammes. Les dégâts sont évalués à cinq cent mille marcs.

**Canada.** — M. H. Bourassat, membre français libéral du Parlement canadien, a fait lundi soir un discours violent contre les Anglais, dans une réunion à laquelle assistaient un grand nombre de Canadiens français, convoqués par un groupe de jeunes Canadiens français, dont le programme politique tend à la création d'une nation française indépendante de la Confédération canadienne.

CANTON DE FRIBOURG

**Enseignement agricole.** — Il est rappelé aux parents que la rentrée des cours de l'École d'agriculture et de l'École de laiterie de Péroles est fixée au 4 novembre prochain.

Les parents intentionnés de faire suivre ces cours à leurs enfants sont priés de s'annoncer au plus tôt, le nombre des souscriptions étant limitées.

Les examens de sortie de l'École de laiterie, dont les cours vont se terminer, auront lieu le lundi 28 octobre, de 8 heures à 11 heures du matin; ces examens sont publics.

(Communiqué.)

**Disparition.** — Le nommé R. E., prébendaire à l'Hôpital des bourgeois de Fribourg, a disparu de cet établissement depuis le 13 octobre. Le disparu, qui est âgé de 67 ans, est de taille moyenne et a le bras droit paralysé. Il est en outre faible d'esprit. R. E. portait un chapeau de feutre noir, un veston bleu-marin, un pantalon rayé, gilet de chasse, pèlerine-capuchon noire, bottines élastiques, gants, parapluie.

**Vol.** — Un malfaiteur a dévalisé, dans la nuit de lundi à mardi 14-15 octobre, une maison momentanément inhabitée de Fiaugères. Le voleur s'est emparé d'une somme de 120 fr., d'une montre, d'un réveil et d'une couverture en laine.

**Funèbres découvertes.** — L'herboriste Portier, de Surpierre, a succombé pendant une de ses pérégrinations botaniques et on a trouvé son cadavre sur le talus de la route près de la Schürra.

— Mercredi matin, on a retiré de l'étang de Bonnefontaine, en face de l'hôtel du Jura, à Fribourg, le corps d'une femme mariée, âgée de 25 ans. On suppose qu'il s'agit d'un accident. D'autre part, on attribue le fait à l'ivrognerie.

**Accident.** — Mardi matin, le tram électrique de Châtel-Palézieux est entré en collision avec un char de planches qui stationnait sans conducteur le long de la voie, près de la station de Remaufens. La voiture du tram a subi de notables avaries. Les voyageurs en ont été quittes pour la peur. La veille au soir déjà, malgré les signaux de la sirène, la présence d'une vache sur la voie, près de la station de Granges, avait nécessité l'arrêt subit du tram.

Bulletin sanitaire du bétail du 14 au 20 octobre 1901.

**Charbon symptomatique :** Bellegarde, 1 b.; Morlon, 1 b. — Total, 2 b. périés.

**Rouget et pneumo-entérite du porc :** Surpierre, 1 ét., 2 périés; Portolban, 2 ét., 2 périés, 8 s.; Bossonnens, 1 ét., 2 périés, 1 s.; Courtion, 1 ét., 1 péri, 1 s.; Buchillon, 1 ét., 1 péri, 8 s. — Total, 6 ét., 18 p., périés, 19 p. s.

GRUYÈRE

**Responsabilités gouvernementales.** — La *Liberté* de samedi a inséré la lettre du Con-

seil communal de Bulle, répondant à ses accusations touchant la responsabilité qu'aurait encouru notre autorité locale dans l'affaire de la suspension de la foire de la St-Denis.

En renvoyant d'un jour la publication de cette pièce, l'organe gouvernemental a pratiqué un procédé qui lui est familier, celui de mettre pendant trois ou quatre jours son contradicteur — qui n'est pas quotidien — dans l'impossibilité de répondre. Une telle manière est habituelle aux gens qui aiment à esquiver la discussion. Elle explique leur embarras.

Voici cette lettre pour ceux de nos lecteurs qui n'en auraient point eu connaissance :

A la Rédaction du journal *la Liberté*, Fribourg,

Monsieur le Rédacteur,

Dans les numéros 238 et 239 de votre journal, vous prenez à partie le conseil communal de Bulle, sur qui vous faites retomber les conséquences désastreuses résultant de la fièvre aphteuse et qui serait même cause que la foire de Fribourg n'a pu avoir lieu. En présence d'accusations aussi graves, vous ne vous étonnez pas que nous venions vous demander de pouvoir nous justifier auprès de vos lecteurs par un exposé sommaire des faits.

Le cas de surplage, qui a amené la suspension de la foire de la Saint-Denis, ne saurait nous être imputable. Ce cas a été découvert par un des vétérinaires préposés à l'inspection, mardi matin, vers 8 1/2 heures, non pas au milieu même de la foire de Bulle, mais bien sur la route de Vuadens, à l'entrée de la ville.

Sitôt après les constatations des vétérinaires, la vache suspecte fut immédiatement conduite par les ordres de la police locale à la remise de la ville, située en dehors de ville et contenant deux écuries toujours disponibles. Ces mesures d'urgence prises, la police locale avisa elle-même la préfecture. Il n'y eut dès lors ni désarroi au moment où fut signalé le cas de surplage, ni ordres contradictoires qui n'aboutirent qu'à mélanger le bétail sain au bétail suspect, etc..

En ce moment-là, il n'y avait aucune autre pièce de bétail suspecte, à moins que l'on veuille entendre par bétail suspect tout le bétail amené du Pays-d'Enhaut, soit trois à quatre cents têtes. S'il en était ainsi, aucune fourrière ne pourrait être reconnue suffisante et la mesure la plus rationnelle aurait été de faire inspecter le bétail à la frontière.

Plus tard, la préfecture fit placer sous séquestre diverses écuries ayant pu contenir du bétail contaminé, mais elle ne nous formula aucune demande de mise en fourrière.

Vous incriminez ensuite les mesures sanitaires prises par l'autorité communale de Bulle. Ces mesures — toujours les mêmes — ont été approuvées de tout temps par MM. les préfets qui se sont succédé dans la Gruyère, et spécialement, lors de la maladie aphteuse, à Bellegarde, par M. Louis Weck, alors préfet, actuellement directeur de la police centrale. Le règlement fédéral de 1887 a toujours été appliqué à la lettre. Le bétail est inspecté par trois vétérinaires qui, accompagnés d'aides, surveillent les trois grandes artères de la place du marché de Bulle. Elle est donc erronée votre affirmation que l'inspection du bétail n'est pas faite en dehors et à l'entrée du marché, mais sur le champ de foire lui-même lorsque le bétail y est déjà réuni.

Nous voulons croire que MM. les vétérinaires mettent toute leur diligence à accomplir cette fonction : la preuve en est la découverte de la vache contaminée Henchoz.

Dans le N° 239, vous reprochez à la ville de Bulle de n'avoir pas ordonné la visite du bétail le lundi. C'est vouloir à tout prix nous endosser la responsabilité des faits survenus. Le lundi précédent la foire n'est ni jour de foire, ni même jour de « retrait » ; aucune pièce de bétail n'est exposée sur le champ de foire. Par contre, ce jour, comme les jours précédents, de nombreux troupeaux descendant de l'alpage traversent la ville, mais aucune loi ne nous donne le droit ni l'obligation d'inspecter ce bétail. Dans plusieurs chefs-lieux du canton, l'inspection ne se fait pas même le jour du retrait.

Quant à la suspension de la foire de Fribourg, elle est due à la maladie dont a été atteint le bétail Geissmann. Les autorités bulloises n'en sont nullement responsables. Ce bétail n'a pas été introduit sur le territoire de Bulle et n'a dès lors pas été sur le champ de foire. Nous n'avions, par conséquent, aucune mesure à prendre à son égard.

Nous croyons savoir que, sur les ordres de la préfecture, ce bétail a été examiné à son départ par un vétérinaire qui autorisa son transfert. Aucune demande de sa mise en fourrière n'a été faite. Du reste, nous ne connaissons aucune disposition légale nous forçant d'aménager une fourrière pour tout le bétail suspect ou malade en dehors de Bulle.

Si la maladie a déjà été découverte au commencement de la foire de Bulle, c'est grâce aux mesures prises par

l'autorité locale. en dehors du territoire établi communitativement dans le canton, nous vous prions de distinguer la ration.

La *Liberté* commentaires son argumentaire « Le partage » établi communitativement en dehors de la tence des autorités (C'est nous qui)

Nous n'avons pas voulu avoir que nous ne soyons plume des défenses nous met à l'aise la police du bétail de St-Denis, avait-elles ne l'ont

Oh ! mais, in nementale, communitativement, ou l'obligation passe la frontière

Si non, de la frontière de la quoi n'avez-vous Pays-d'Enhaut

Puisque vous et une obligation des marchés, ce protection ava

donnée l'importance du marché d'autorité être toutes spécifiées furent pas suffisantes donc être reche

du gouvernement La *Liberté* et l'autorité bulloise bétail de M. CH

Ici encore, l' damne. L'autorité prendre des mesures de protection de l'épizootie

Elle s'est mé son rôle.

Nos tépélets adresse quand cière où quantifier vrai qu'avec un défauts du jeu ; fort piètres ad

les intérêts du La *Liberté* communal de B l'adresse de l'op

Nous n'avons pas table affaire si p

strict, qu'un prof

taire.

Ainsi, nous v

fautes s'accumu

il ne nous serai

être traités de

ont voilé une fo

devrions-nous,

nos confédérés,

de nos gouverne

leurs injustices.

Allons donc !

Les deux jou

sucrer qui a bien

cuisine soussens

palais de notre

« Quelle leço



L'autorité locale. Ces mesures ne pouvaient être étendues en dehors du territoire de la commune.

Nous espérons que vous voudrez bien insérer cette rectification dans le prochain numéro de votre journal et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil communal de Bulle :  
Le secrétaire : E. FRIGEL.  
Le syndic : Félix GLASSON.

La *Liberté* fait suivre cette épître de longs commentaires dont les premières lignes condamnent son argumentation.

« Le partage des attributions, dit-elle, a été établi comme suit : *Toute la police du bétail, en dehors des foires et marchés, est de la compétence des autorités de l'Etat.* » (C'est nous qui soulignons.)

Nous n'avons jamais affirmé autre chose; cet aveu que nous n'espérons pas trouver sous la plume des défenseurs obligés du gouvernement, nous met à l'aise. Les autorités de l'Etat ayant la police du bétail, en dehors de la foire de la St-Denis, avaient l'obligation de préserver celle-ci.

Elles ne l'ont point fait : elles sont coupables.

Oh ! mais, interroge plus loin la feuille gouvernementale, connaissez-vous, peut-être, une loi ou un règlement qui donne à la préfecture le droit ou l'obligation de faire inspecter le bétail qui passe la frontière cantonale ?

Si non, de quel droit aviez-vous barré la frontière de la vallée de l'Hongrin ? Si oui, pourquoi n'avez-vous pas condamné celle de tout le Pays-d'Enhaut ?

Puisque vous reconnaissez pour l'Etat un droit et une obligation de protéger le bétail en dehors des marchés, ce même Etat devait exercer cette protection avant la foire de la St-Denis. Etant donnée l'importance toute particulière du grand marché d'automne, les précautions auraient dû être toutes spéciales; bien au contraire, elles ne furent pas suffisantes. Les responsabilités doivent donc être recherchées du côté des représentants du gouvernement.

La *Liberté* essaye ensuite de mettre en cause l'autorité bulloise dans l'affaire du transfert du bétail de M. Charles Geissmann, à Fribourg.

Ici encore, l'aveu que nous avons relevé la condamne. L'autorité cantonale avait l'obligation de prendre des mesures pour empêcher la propagation de l'épizootie, elle n'a rien fait.

Elle s'est montrée misérablement inférieure à son rôle.

Nos tépélets sont des bateleurs d'une admirable adresse quand il s'agit d'une haute affaire financière où quantité de millions sont en jeu — il est vrai qu'avec un peu d'attention on découvre les défauts du jeu; — ils se révèlent immédiatement fort piètres administrateurs quand sont en cause les intérêts du petit, de l'agriculteur, du peuple.

La *Liberté* a acidulé sa réponse au conseil communal de Bulle d'une leçon de patriotisme à l'adresse de l'opposition.

Nous n'avons vu, d'après elle, dans cette lamentable affaire si préjudiciable aux intérêts du district, qu'un profit politique. Nous aurions dû nous taire.

Ainsi, nous verrions constamment fautes sur fautes s'accumuler et, par pur esprit cantonaliste, il ne nous serait pas permis d'élever la voix sans être traités de mauvais citoyens. Les fils de Noël ont voilé une fois la nudité de leur père; nous devrions nous, parce que nous sommes en face de nos confédérés, cacher sans cesse les turpitudes de nos gouvernants, leurs fautes, leurs faiblesses, leurs injustices.

Allons donc ! Le *peux* journal a saupoudré sa tartine d'un sucre qui a bien la saveur des mets offerts par la cuisine soussensiste, mais qui ne flattera pas le palais de notre confrère la *Revue*.

« Quelle leçon, s'écrie-t-elle, a donné la *Revue*

» lorsque, saisissant le premier prétexte venu, elle s'est hâtée d'affirmer, *du reste contre toute vérité*, que l'enquête faite de part et d'autre avait dégagé la responsabilité des autorités vaudoises dans cette malheureuse affaire. »

Nous avons souligné le « du reste contre toute vérité ».

Voilà un journal qui est félicité par l'organe des purs de n'avoir pas dit la vérité et qui est donné en exemple à la presse fribourgeoise.

Hâtons-nous de dire que nous ne partageons pas l'opinion de la *Liberté* sur notre confrère de Lausanne.

Nous n'avons noté ses lignes que pour faire une fois la preuve que d'après elle le mensonge est un mérite qui doit servir d'enseignement M. P.

Le gouvernement et son bailli triomphent parce que la Confédération a levé l'interdit mis sur le bétail fribourgeois à la frontière bernoise, au Bruch. Voyez, disent-ils, nous avons raison de ne rien faire à Montbovon.

C'est triompher à bon marché.

Nous n'avons jamais dit qu'il fallait repousser tout le bétail vaudois à Montbovon.

Nous avons prétendu que l'autorité cantonale aurait dû l'y faire examiner, que seule elle en avait le droit, que cela ne regardait en rien la ville de Bulle.

Et cela la Confédération ne l'a pas défendu au canton de Berne, elle ne l'aurait pas défendu au canton de Fribourg. Voilà qui aurait suffi pour empêcher la catastrophe.

Mais vous vous êtes imaginé que l'Hongrin étant dans le district d'Aigle, le préfet de St-Maurice avait seul à s'inquiéter de la fièvre qui y régnait. C. R.

**Ban levé.** — On annonce que le ban sur le bétail de la commune de Bulle sera levé demain, samedi. Nos marchés pourront donc être repris, après une interruption de quatre semaines.

**Contre la fièvre aphteuse.** — Il y a une quinzaine d'années, la *Gruyère* indiquait une recette pour enrayer presque immédiatement la fièvre aphteuse. Ce remède consiste dans le mélange d'une livre de miel avec une livre de soufre; il faut répartir cette dose pour une semaine.

Un ancien abonné de Rossinières nous affirme que ce remède a été concluant et espère que les journaux voudront bien reproduire ce qui précède, quoique la maladie ait maintenant disparu de notre contrée.

PETITES RECETTES

**Colle résistante pour le verre.** — Prenez du verre, nettoyez le avec soin, et pulvérissez-le jusqu'à ce qu'il soit réduit en poussière très fine, que, pour plus de précaution, vous passez au tamis de soie. Mélangez ensuite cette poudre avec un blanc d'œuf jusqu'à consistance de colle.

Ce mastic est d'une solidité à toute épreuve. Vous pourrez briquer la pièce raccommodée à un autre endroit, mais les parties collées avec ce mastic ne se sépareront pas.

(Ingénieur français.)

BIBLIOGRAPHIE

**Jérémias Gotthelf : Œuvres choisies II<sup>me</sup> série.** — Traduction par B. Robert de Rutté, P. Buchenel, A. Bourquin, J. Sandoz. Illustrées de 400 compositions par A. Anker, H. Bachmann, K. Gehri, P. Robert, B. Vautier, E. Burnand. Préface de R. Comtesse, conseiller fédéral. — 25 27 livraisons grand in-8° au prix de souscription de 1 fr. 35, franco de port. Pour les non-souscripteurs, 2 fr. — Neuchâtel, F. Zahn, éditeur.

Cette superbe publication vient compléter très heureusement la I<sup>re</sup> série des œuvres de Jérémias Gotthelf, éditée, il y a quelques années, par M. F. Zahn, et dont le

succès avait été très grand en Suisse romande. Nous n'avons pas l'intention d'analyser ici l'œuvre de l'illustre écrivain bernois auquel, à notre avis, nous avons trop tardé à rendre l'hommage auquel il a droit. L'Allemagne, sur ce point, nous a devancés et proclame hautement que Gotthelf est une des plus pures gloires de la littérature allemande et que *Kathi la grand'mère*, par exemple, en est l'un de ses chefs-d'œuvre incontestables.

Les écrits du pasteur de Lützelflüh, écrits dont nous sommes heureux de posséder une traduction française vraiment excellente, ont, en leur variété et leur complexité, une grande unité, en ce sens qu'ils sont toujours, suivant l'heureuse expression de M. Robert Comtesse, « un hymne pacifique enthousiaste, entraînant, dans lequel Gotthelf célèbre les bienfaits de l'agriculture et de la vie des champs ». (Préface, page VIII.) Cette unité est encore celle d'un enseignement toujours attrayant, toujours sain, toujours hautement moral, ce qu'on ne saurait trop apprécier en nos jours de littérature si souvent dévergondée; c'est pour cela que les écrits de Jérémias Gotthelf devraient être largement répandus dans toutes nos familles et dans toutes les bibliothèques populaires.

La grande publication que nous annonçons aujourd'hui mérite du reste l'accueil enthousiaste que nous lui souhaitons; traduite et illustrée par des collaborateurs bernois pour la plupart, elle se présente sous une forme artistique de première valeur. Artistiques, en effet les traductions dues à Mme B. Robert de Rutté et à MM. Buchenel, Bourquin et Sandoz. Signalons, en passant, et pour lui donner une mention toute spéciale, la remarquable traduction due à Mme Robert, du Ried, de ce drame poignant intitulé *L'Araignée noire* qu'on ne peut lire sans une émotion toujours grandissante.

Artistiques encore, et hautement, les 400 planches qui illustrent la II<sup>e</sup> série des œuvres de Jérémias Gotthelf. Il faudrait pouvoir les citer toutes : le lecteur aura devant les yeux une galerie variée d'œuvres remarquables signées : P. Robert, spécialement dans *L'Araignée noire*, A. Anker, Gehri, Vautier, Bachmann, Burnand. C'est une vraie fête pour lui, en même temps qu'une fidèle et très artistique interprétation des écrits de l'illustre écrivain bernois. A. Anker en a composé près de la moitié : cela seul indique combien la publication de M. Zahn a de valeur esthétique, que viennent accentuer encore les cent bois gravés par Florian et Girardet. Le prix de souscription de la II<sup>e</sup> série des œuvres de Jérémias Gotthelf est extraordinairement modique, puisque le volume grand in-8°, à 80 compositions originales, n'est que de 6 fr. 75. C'est dire que chacun pourra acquérir cette œuvre si belle à l'éditeur de laquelle nous exprimons notre reconnaissance et notre admiration.

Impuretés de la peau, dartres,

feux, boutons, glandes disparaissent avec une cure du dépuratif Golliez ou Sirop au brou de noix ferrugineux. Agréable au goût, plus actif et plus digestif que l'huile de foie de morue. Seul véritable avec la marque des Deux Palmiers. En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt général : PHARMACIE GOLLIEZ, à Morat.

Pour fr. 12.50

320 mètres Cheviot anglais 140 cm. de large noir, loutre, marin pour un complet. Lainages et soieries pour robes et blouses de dames dans tous les prix. Echantillons et catalogue illustré de tous nos articles franco par les Grands magasins F. Jelmoli, s. a., Zurich.

Echantillons franco

Etoffes pr robes	Toiles en coton
Etoffes pr blouses	Toiles en fil
Etoffes pr jupons	Essuie-mains
Flanelles laine	Enfourrages lits
Flanelles coton	Cotonnes pr tabl.
Etoffes pr homm.	Etoffes pr chem.
Milaine bernoise.	Doublures.

Qualités solides. — Prix réduits.

MAX WIRTH, Zurich.

Mises de bétail.

Au Liapalet, rière Enney, le **mardi 29 octobre** courant, dès 10 heures du matin, il sera vendu en mises publiques, sous de favorables conditions : 18 vaches, 4 taures.

L'exposant : Alfred Geinoz.

A. Demierre,

médecin-dentiste, à BULLE, s'absentera pour le Pays d'Enhaut dès mardi après midi 29 courant jusqu'à mercredi soir.



Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasensteln & Vogler, Bulle, rue de Gruyères.

## GRANDE EXPOSITION DE COURONNES MORTUAIRES

à partir du 15 octobre.  
BEAU CHOIX depuis 80 cent. — NOUVEAUTÉS  
Chez **SŒURS PROGIN, Bulle.**

Grand'rue 32 **BULLE** CHAPELLERIE TOBIE BEC Grand'rue 32 **BULLE**  
Reçu grand et riche choix de *chapeaux feutre* en tous genres, couleur et forme, depuis 1 fr. 95 pour enfants et 2 fr. 75 pour hommes jusqu'à 26 fr.  
Grande collection de *casquettes* et *bérets* depuis 85 cent.  
*Bonnets* drap et fourrure ordinaires, ainsi que de luxe, tels que castor et astrakan.  
*Tricotages* et gilets de chasse, cravates, blouses fil et coton.  
Fabrique de parapluies et réparations.

## Bazar Français

près de l'Hôtel de Ville, Bulle.

Reçu un beau choix de *chapeaux feutre* pour hommes depuis fr. 1.90, p. enfants depuis 1.75, bérets, casquettes, bonnets fourrure et drap, caleçons pour hommes depuis —.70, pour dames et enfants, cache-corsets, camisoles, brassières, écharpes depuis —.20, laine à tricoter, chemises blanches et couleurs, cravates, etc.

Grand choix de couronnes mortuaires.

## Grande foire d'Albeuve

(Centre de la HAUTE-GRUYÈRE)

La contrée de la Haute-Gruyère étant restée indemne de la fièvre aphteuse, la FOIRE d'ALBEUVE a été fixée, par décision du Conseil d'Etat de Fribourg, au

**lundi 28 octobre**  
au lieu du 18 novembre.

Le Conseil communal d'Albeuve.

## Galvanoplastie.

Nickelage. Cuivrage. Oxydation. Argenture. Dorure.

M. HENRI GEINOZ, ingénieur, à Fribourg, avise le public qu'il a joint à sa *fabrique d'accumulateurs transportables*, Fribourg, Route Neuve, un *atelier de galvanoplastie*.

Il se charge de tous les travaux concernant cette partie, ainsi que du *dégrossissage* et du *polissage* de tout objet en métal.

Travail soigné et promptement exécuté.  
Les objets pourront être remis directement à son atelier (Fribourg, Route Neuve) ou aux magasins suivants:

Fribourg: MM. Hertling frères, rue de Lausanne N° 85;  
Bulle: M. Arnold Desbiolles, marchand de fer;  
Morat: M. F. Staub,  
Romont: M. P. Demierre, quincaillier;  
Estavayer: M. B. Elgass, marchand de fer.

## VENTE DE BOIS

Lundi 28 octobre prochain, la commune de La Tour-de-Trême exposera en vente par voie de mises publiques: Environ 100 plantes s. pied dans sa forêt de Mollatrey.  
Rendez-vous des mises à 10 heures du matin, au chalet de Mollatrey.  
La Tour, le 20 octobre 1901.  
Par ordre: Le Secrétaire communal.

## Mises de bois.

Lundi 28 octobre courant, il sera vendu, à la foire en chère, dans les forêts communales de Riaz, une certaine quantité de tas provenant de bois d'éclaircies, et d'autres combustibles en bois secs et dépoussiés.  
Rendez-vous des mises au chalet communal.  
Riaz, le 21 octobre 1901.  
Par ordre: Le Secrétaire communal.

## Dimanche 27 octobre:

**CASSÉE**  
au Café Industriel, Bulle.  
BONNE MUSIQUE  
Invitation cordiale.  
E. MARTHE

## Attention!

Le soussigné informe l'honorable public qu'il vient d'installer un *atelier de chapellerie* à La Tour-de-Trême. Réparations de chapeaux de feutre et paille pour hommes, dames et enfants. — Teinture. — Changement de formes, etc. — Travail prompt et soigné. — Prix très modérés.  
Se recommande:  
**Paul BARRAS**  
près de l'église, La Tour-de-Trême.

## F. Ribes, Bulle.

Vente de  
**VINS ROUGES ET BLANCS**  
bonnes qualités, depuis 35 cent. le litre.  
**VINS VIEUX**  
recommandés pour malades.  
à 50, 60 et 80 cent. le litre.

**GRENADE DOUX** à 70 cent. le litre.  
Rabais depuis 10 litres.  
Fûts et bonbonnes à disposition des clients.

**MALAGA DORÉ**, fûts de 16 litres, depuis 16 fr., fût compris.

On demande encore  
**2 bonnes domestiques**  
à l'Institut Jomini, à Payerne. Gages élevés.

Demandez échantillon gratis du

## VIN

de raisins secs  
à Fr. 23.— les 100 litres franco.

OSCAR ROGGEN, fabrique de vin, MORAT  
Succès croissant depuis 12 ans. Analysé par les chimistes.  
Beaucoup de lettres de recommandation.

## Malgré l'augmentation, j'expédie 10,000 paires souliers

contre remboursement, aux prix étonnamment réduits suivants:

	N°	Fr.
Bottes de travail ferrées, prima	40-47	12.50
> amples tiges, double semelle, ferrées	40-47	16.50
Souliers de travail, forts, ferrés	40-47	5.90
> très forts, 1 <sup>re</sup> qualité	40-47	6.80
> lacets, hommes, façon militaire, très forts	40-47	7.90
> fins, pour dimanche	40-47	8.90
Bottines à élastiques, pour hommes, prima	40-47	7.90
> fines, pour dimanche	40-47	8.90
Souliers garçons, très forts, ferrés	30-34	4.50
> > >	35-39	5.50
> > >	36-42	5.80
> > >	36-42	6.90
> > >	26-29	3.70
> > >	26-29	4.60
> > >	30-35	5.60
> > >	30-35	4.70
> > >	18-20	1.90
> > >	20-23	2.80
> > >	23-25	3.80
Souliers bas, à lacets, élastiques ou boucles, pour dames	36-42	5.50
> > >	36-42	6.90
> > >	40-47	7.90
> > >	36-42	8.90
Pantoufles cuir, pour hommes, très fortes	40-47	5.70
> pour dames	36-42	4.70
Chemises de travail, couleur, très fortes		1.85
Pantalons de travail, toutes grandeurs, doublés		3.80

Prix courant détaillé gratis et franco par retour du courrier.  
Garantie: Echange immédiat, franco.  
Le plus grand commerce d'expédition de chaussures, de près et de loin.  
Certificats à disposition. Service consciencieux.  
L'année dernière, plus de 8000 renouvellements de commandes.  
**HANS HOCHULI, z. Waarenhalle, Fahrwangen** (Argovie).



## Louis Kaiser, à Bâle,

offre aux prix le meilleur marché: *paille, foin, farine pour fourrager, charbons, coke*, etc., par wagons de 5000 à 10,000 kg. franco à toute station.  
Billets de passagers de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, pour tous les pays d'outre-mer.

## Raisins du Tessin,

1<sup>er</sup> choix, pour faire du vin, 16 fr. les 100 kg., port dû. Raisins de table, 5 kg. = fr. 1.80; 15 kg. = fr. 4.50. Châtagnes, 10 kg. = fr. 2.75 franco contre remboursement.  
Sœurs Morganti, Lugano.

## Raisins de table

la caisse de 5 kg. environ Fr. 1.80  
3 caissettes de 15 > > 4.80  
Raisins rouges pour faire du vin, doux, les 100 kg. 15 fr. en corbeilles en port dû.  
Bernasconi frères, Lugano.

## Bûcherons.

On demande de 10 à 12 ouvriers bûcherons connaissant le métier à fond. S'adresser à Berdoz frères, à Roche (Vaud).

## A vendre:

A la Joretaz-Gumefens, 12,000 pieds de foin et regain de première qualité, à consommer sur place. Emplacement pour 30 pièces de bétail.  
Pour voir et traiter, s'adresser à Martin Dupré, à Gumefens.

## Lisez! FUMEURS Lisez!

Avec garantie de reprise, j'expédie:  
200 Vevey-Courts Fr. 1.90  
200 Rio-Grande, paq. de 10 2.45  
200 Flora-Havana 3.10  
200 Victoria-Brésil 3.15  
200 Roses des Alpes surfins 3.45  
125 La Brissago 3.10  
100 allemands, petits mais fins 1.80  
100 Indiana 2.15  
100 Havanas côniques 2.45  
100 Edelweiss à 7 c. 2.95  
100 Palmas surfins 3.50  
100 Sumatra à 10 c. 4.80  
Pour chaque commande, joli cadeau.  
Winiger, dépôt de fabr., Boswil.  
Adr. pour la Suisse orientale: A. Winiger, Romanshorn.

## On demande

pour un petit ménage en ville une *bonne cuisinière*. Bons gages. S'adresser à l'Agence Haasensteln & Vogler, à Bulle.

## Chambre à louer.

S'adresser rue de Vevey N° 181.

## CARNETS

pour mises de bois  
à l'usage des communes  
chez Ch. MOREL, libraire,  
et à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle.  
BULLE — ÉMILE LENZ, IMP.-ÉDITEUR



PRIX DE L'ABONNEMENT  
Suisse... 1 an,  
... 6 mois  
Étranger... 1 an,  
... 6 mois  
payable d'avance

Prix du numéro  
On s'abonne dans les bureaux de presse

Bulle  
Toujours

Le Messager  
télépelets, se don  
les autorités car  
rues par elles, c  
Nous sommes  
ou l'autre à rép  
dre à son articl  
Contrairement  
nement avéré q  
tion au Pays-d'  
autorités.

Celles-ci dev  
par la commiss  
de la maladie d  
Nous sommes  
rons encore et  
Si cet  
Nous

L'insistance  
ce n'est point  
devient fastidie  
Nous n'avons  
police du distric  
nous attendions  
qu'elle prit ses  
tamination, le d  
Et nous persi  
de droit pouvai  
d'ailleurs, nous  
Le Messager  
torités bernoise  
moins « benêts  
point été suspe  
celles de Boltige

## Le Pêcheur

D'ailleurs, tout  
Pierre avec Hedw  
tes que les demoi  
vil, à plusieurs rep  
Pendant ces quinze  
fois la famille ent  
Mme Delvil elle-m  
la jeunesse n'avait  
vait s'empêcher i  
simples et la beaut  
lection. D'un air aff  
de ces beaux après  
se faisait raconter  
à la tâche en voula  
par deux pêcheurs  
Marie, durant ce  
sur le bord de la n  
le flot bleuâtre, sa  
ombrelle de soie bl  
cette voix qui ne la